



Lettre ouverte

Monsieur le Ministre,

Les suicides de Luc Beal Rainaldy le 4 mai 2011 et de Romain Lecoustre le 18 janvier 2012 ont profondément marqué les agents du ministère du Travail. Aujourd'hui, le lien entre ces suicides et les conditions de travail de Luc et de Romain a enfin été reconnu par votre prédécesseur et ce, pour la première fois dans l'histoire de ce ministère.

Mais cette reconnaissance extrêmement tardive et même trop tardive dans le cas de Romain, n'a été obtenue que grâce à la mobilisation massive et constante des agents du Ministère du Travail et des organisations syndicales, d'une rare ampleur depuis l'assassinat de nos collègues à Saussignac, comme en témoignent notamment les taux de gréviste à la journée nationale d'appel à la grève pour les revendications du 7 février dernier.

Ces reconnaissances viennent confirmer ce qui est dénoncé depuis maintenant des années par nos organisations syndicales : la dégradation continue des conditions de travail porte atteinte à la santé des agents du ministère du travail.

A ce jour, aucune des revendications portées par les agents et leurs organisations syndicales n'a été satisfaite. Les causes des suicides de nos collègues et les mesures qui permettraient de prévenir une telle souffrance sont d'une autre nature que les mesurette d'affichage proposées par la Secrétaire Générale et le DAGEMO, au nom du ministre.

Seule l'ouverture de réelles négociations sur la base des revendications portées depuis le 28 juin dernier (qui ont été concentrées dans les appels qui ont fait suite : les 7 février, 15 mars, 12 avril et 19 avril) serait à même de constituer une rupture avec les orientations prises par ce ministère. Elle participerait ainsi à un véritable début de politique de prévention des risques psychosociaux et à redonner du sens au service public assuré par ce ministère.

- l'arrêt des suppressions d'emploi, et recrutement par voie de concours d'agents notamment de catégorie C ;
- l'abandon de tous les objectifs chiffrés ;
- l'arrêt des suppressions de mission (notamment à l'emploi, à la formation professionnelle) et retour de celles transférées ;
- l'arrêt de la déstabilisation et de la dévalorisation comme mode de relation hiérarchique, le retrait de la note sur la ligne hiérarchique de l'inspection du travail;
- une revalorisation substantielle de la rémunération des agents de catégorie C, des SA, et des contrôleurs du travail ;
- l'abandon de la PFR – à qualification égale/salaire égal – l'intégration de l'enveloppe servant au financement des primes, pour l'augmentation immédiate de la valeur du point d'indice, le retrait de la procédure d'entretien professionnel.

Voici les mesures attendues par les agents pour retrouver un cadre de travail serein et pour lesquelles des négociations doivent s'engager avec les organisations syndicales.

Pour l'ensemble de ces raisons, nous vous demandons un entretien dans les meilleurs délais afin de préciser nos revendications et d'entendre vos réponses à leur sujet.

Avant cette première rencontre, il nous paraît très difficile de reprendre les discussions dans les instances où siègent les représentants du personnel et de renouer le dialogue social, considérablement dégradé.

A Paris, le 23 mai 2012,

L'intersyndicale CGT, FO, SNUTEF-FSU, SUD